

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** TDAH: prise en charge de la fonction cognitive

**No d'activité :** 73433

**Date :** jeudi le 05 mars 2020

**Lieu :** Clinique médicale du Coteau

**Coordonnées :** 100-440, boul. Saint-Luc, Saint-Jean-sur-Richelieu

## Objectifs

À la fin de cette séance, les participants seront en mesure de :

- Utiliser les critères du DSM-5 pour diagnostiquer le TDAH
- Examiner les options d'optimisation du traitement de leurs patients souffrant de TDAH selon le suivi de leurs fonctions cognitives
- Évaluer l'impact des atteintes cognitives sur la qualité de vie au quotidien

**Président de séance :** Richard Dumouchel

## Horaire

2020-03-05	12:00	13:00	Atelier	TDAH: prise en charge de la fonction cognitive	Dre Valérie Tourjman, psychiatre
------------	-------	-------	---------	------------------------------------------------	----------------------------------

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Nathalie Bouchard au 438-833-2329 ou à [Nathalie.bouchard@takeda.com](mailto:Nathalie.bouchard@takeda.com)  
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Shire Canada (Takeda)

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.